

22 janvier 2021

Le système statistique européen s'adapte de manière innovante à la crise de la COVID-19 et aux nouvelles politiques européennes

Dans son rapport annuel 2020, le Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB) examine les actions engagées par le système statistique européen (SSE) en réaction à la crise provoquée par la COVID-19, ainsi que les nouveaux défis liés aux nouvelles politiques européennes, en particulier le pacte vert pour l'Europe, la transition numérique et la réorientation du Semestre européen en fonction du programme de développement durable à l'horizon 2030.

M. Enrico Giovannini, qui préside l'ESGAB, a déclaré ce qui suit: «Avec la COVID-19, le SSE a dû faire face à un double défi: la nécessaire adaptation en profondeur de mécanismes statistiques bien établis à la suite des confinements et le besoin de fournir de nouveaux ensembles de données et d'indicateurs permettant le suivi des phénomènes économiques, sociaux et environnementaux qui en découlent. Eurostat et les instituts nationaux de statistique se sont très bien adaptés en mettant rapidement en œuvre des actions innovantes qui ont garanti la poursuite de la production et de la diffusion des statistiques européennes. Les méthodes employées par le SSE, telles que l'accès à de nouvelles sources de données et la production de nouveaux indicateurs, devraient être consolidées et poursuivies même au sortir de la crise, dans l'intérêt tant des utilisateurs que des répondants.»

Le rapport annuel 2020 de l'ESGAB met en évidence les défis auxquels le SSE doit faire face pour répondre aux nouvelles questions soulevées par la crise. Ces défis concernent le degré d'actualité et la comparabilité des principaux indicateurs économiques et sociaux, ainsi que l'élaboration des nouvelles données et indicateurs nécessaires à une évaluation adaptée des effets de la crise dans les domaines de la santé, des affaires sociales et des questions de genre et intergénérationnelles.

Le rapport analyse en outre les nouvelles initiatives adoptées par la Commission européenne qui auront une incidence significative sur l'avenir du SSE, telles que le pacte vert pour l'Europe, la stratégie européenne pour les données et le Semestre européen remanié. Ces initiatives nécessiteront l'élaboration de nouveaux ensembles de statistiques et d'indicateurs destinés à guider la conception et l'évaluation des politiques aux niveaux européen, national et local. L'ESGAB présente sa vision en ce domaine et formule, si besoin est, des recommandations sur la manière dont le SSE devrait agir pour que les statistiques puissent étayer ces initiatives. Dans ce contexte, il préconise que le SSE élabore un plan d'action statistique à moyen terme, qui pourrait s'appuyer sur une ligne de financement spécifique de l'initiative Next Generation EU, tant au niveau de l'UE qu'à l'échelon national.



Le troisième cycle d'examens par les pairs relatif au respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne débutera en 2021 et portera sur les systèmes statistiques nationaux des États membres de l'UE et des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et Eurostat. L'ESGAB salue la réalisation de ce nouveau cycle, car les examens par les pairs permettent aux membres du SSE de mieux s'aligner sur les principes du code et d'identifier des possibilités d'amélioration.

Le comité formule 13 nouvelles recommandations sur le suivi de la crise de la COVID-19, les défis émergents pour le SSE, plusieurs aspects relatifs à la gouvernance et le troisième cycle d'examens par les pairs.

Annexe: synthèse et recommandations du rapport annuel 2020

Pour en savoir plus

Le rapport 2020 est disponible sur la page d'accueil de l'ESGAB (<http://ec.europa.eu/esgab/>).

Contact pour l'aide aux médias

Pour organiser une interview avec le président de l'ESGAB, veuillez contacter le secrétariat de l'ESGAB à l'adresse suivante: estat-esgab@ec.europa.eu.

À propos de l'ESGAB

L'ESGAB¹ réalise un examen indépendant de la mise en œuvre du code de bonnes pratiques. Il a pour objectif de renforcer l'indépendance professionnelle, l'intégrité et la responsabilisation du système statistique européen, qui sont des éléments clés du code, ainsi que d'améliorer la qualité des statistiques européennes. Ses tâches incluent l'élaboration d'un rapport annuel, adressé au Parlement européen et au Conseil, sur la mise en œuvre du code par Eurostat et le système statistique européen dans son ensemble. Il conseille, en outre, la Commission (Eurostat) sur les mesures appropriées à prendre pour faciliter la mise en œuvre du code. Le **système statistique européen**² (SSE) est un partenariat entre l'autorité statistique de l'Union européenne, c'est-à-dire la Commission (Eurostat), et les instituts nationaux de statistique (INS) ainsi que les autres autorités nationales (AAN) responsables, dans chaque État membre, du développement, de la production et de la diffusion de statistiques européennes.

Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (le «code»)

Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne³ définit les normes de développement, de production et de diffusion des statistiques européennes. Il repose sur une définition commune de la qualité des statistiques utilisée dans le système statistique européen. Il s'agit d'un instrument d'autorégulation qui énonce seize principes portant sur l'environnement institutionnel dans lequel les autorités statistiques nationales et européennes travaillent ainsi que sur la production et la diffusion de statistiques européennes. Chacun de

¹ <http://ec.europa.eu/esgab/>.

² <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/european-statistical-system/overview>.

³ <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/quality/european-statistics-code-of-practice>.



ces seize principes s'appuie sur un ensemble d'indicateurs de bonnes pratiques qui facilite la mise en œuvre du code.

Examens par les pairs

Les examens par les pairs⁴ font partie de la stratégie du système statistique européen pour la mise en œuvre du code de bonnes pratiques. Leur objectif est de renforcer l'intégrité, l'indépendance et la responsabilisation des autorités statistiques du SSE. Le premier cycle d'examens par les pairs s'est déroulé de 2006 à 2008 et le deuxième de 2013 à 2015. Ces deux cycles ont concerné tous les États membres de l'UE et les pays de l'AELE. L'examen par les pairs d'Eurostat a été réalisé par le Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB), qui a utilisé la méthodologie mise au point pour les examens par les pairs des instituts nationaux de statistique, en l'adaptant légèrement pour tenir compte des spécificités d'Eurostat. Le système statistique européen prépare actuellement le troisième cycle d'examens par les pairs, qui aura lieu en 2021-2023.

⁴ <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/quality/peer-reviews>.